

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/2024

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BARRE Sylvie, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice.

Absents : CHALAYE Franck, MINGORANCE Anita.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le taux des taxes directes locales 2023 pour la commune de Mercurool-Veunes.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le maintien des taux votés en 2023 pour l'année 2024, ainsi qu'il :

	Année 2024
TAXE FONCIERE BATIE	23,88 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	44,26 %
TAXE D'HABITATION	5,84 %

- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 026-200056547-20240408-DE_2024_20-DE

